

**ARRÊTÉ RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE
ALIGNEMENT DE FAIT D'UNE PROPRIÉTÉ
76 AU 80 AVENUE DESCARTES
ET 69 AVENUE DAGUERRE**

DST-CD/SF
n° ST2024-ARR.009
Ville de Montfermeil

LE MAIRE DE MONTFERMEIL

Vu la demande en date du 7 décembre 2023, par laquelle la société AS Conseils demande l'alignement des parcelles, situées en bordure de voie communale, situées du n° 76 au n° 80 avenue Descartes et au n° 69 avenue Daguerre, cadastrée section E n° 218, 219, 1056, 1057, 1058, 1061, 1062 – 93370 MONTFERMEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.3111-1,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L421-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3,

Vu la déclaration préalable n° DP 093 047 23 C 0139 du 3 novembre 2023,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Montfermeil, approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 28 février 2017 et modifié par Délibération du Conseil de Territoire du 9 juin 2020 de Grand Paris Grand Est,

Vu l'état des lieux,

Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit à la demande du pétitionnaire,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

L'alignement actuel de la clôture, située du n° 76 au n° 80 avenue Descartes et au n° 69 avenue Daguerre, est défini par le plan annexé matérialisant la limite de fait du domaine public, comme décrit sur cet extrait de plan cadastral établi par le cabinet de géomètre **ASC – 12, rue de la Grande Ile – 77100 Meaux**, ci-joint en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3

Le présent arrêté ne dispense par le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

ARTICLE 4

Le présent arrêté devra être utilisé dans un délai d'un an à compter du jour de sa notification, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 5

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révoquant et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour le pétitionnaire, de droit à indemnité.

ARTICLE 6

Le présent arrêté est affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs Communaux.

ARTICLE 7

Ampliation du présent arrêté est adressée au Directeur Général des Services, au pétitionnaire, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Montfermeil, le 12 janvier 2024.

POUR AMPLIATION
**Pour le Maire,
Par délégation,
L'Adjoint au Maire,
Mohamed DAHMOUNI**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Publié - Notifié le 11 8 JAN. 2024
Montfermeil, le 11 8 JAN. 2024
Pour le Maire,



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

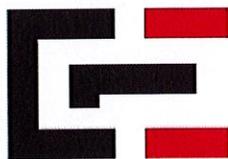
COMMUNE DE MONTFERMEIL

Cadastre : **Section E n° 218 (500 m²) - 219 (500 m²) - 1056 (379 m²) -
1057 (4 m²) - 1058 (370 m²) - 1061 (1082 m²) -
1062 (377 m²)**

pour une contenance totale de : **3 212 m²**

PROPRIETE SISE : **76 à 80, Avenue Descartes &
69, Avenue Daguerre**

PROPRIETAIRES
CONSORTS DOOLEY



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

DOSSIER : 7224 / 230063

DATE : 03 JUILLET 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT

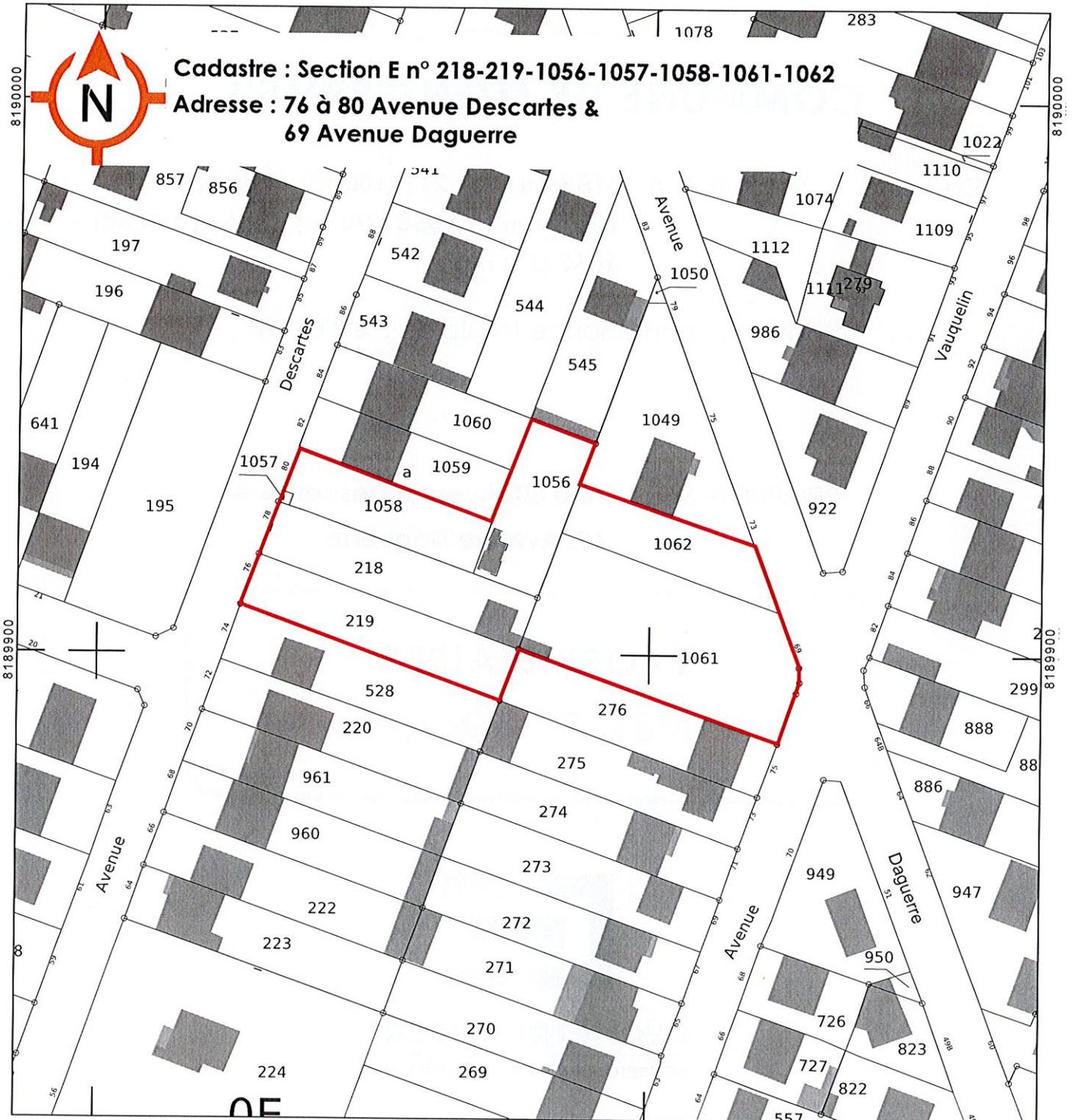
 12, RUE DE LA GRANDE ILE - 77100 MEAUX  01 64 34 03 23  contact@ASC-GE.fr

SAS au capital de 10 000€ - SIRET 799 025 580 00025 - NAF 7112 A - TVA Intracommunautaire FR 45 799 025 580
IBAN : FR76 1870 6000 0014 0781 0400 040 Code SWIFT : AGRIFRPP887

VILLE DE MONTFERMEIL

DÉPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

EXTRAIT CADASTRAL



Date : 03/07/2023
Echelle : 1/1000ème

Dossier : 7224/230063

SIEGE SOCIAL : 77100 MEAUX
Suc. de JM. GUERRAUD
12, RUE DE LA GRANDE ILE

☎ 01 64 34 03 23
✉ contact@ASC-GE.fr

Suc. de M. AUBRY ET Suc. de P. MAISON

